

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 20 novembre (20/11/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 14 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Mme Colette ROLLET), Mme Marie CASTRO (représentée par M. Gilles BENECH), Mme Valérie CLARMONT (représentée par M. Pierre GUILLAMAT), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

Mme Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

PATRIMOINE COMMUNAL

08 – 20 Novembre 2014

INSCRIPTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA PARCELLE CONTENANT LES VESTIGES D'UN BALNEAIRE ANTIQUE ET PORTANT L'EGLISE ST MARTIN

Rapporteur : Mme VALETTE

VU l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2014 portant inscription de la parcelle DI n°19 au titre des Monuments Historiques,

CONSIDÉRANT la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles en date du 8 juillet 2014, d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine commission nationale des monuments historiques, le classement de la parcelle DI n°19 "contenant les vestiges d'un balnéaire antique et portant l'église Saint-Martin",



**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DONNE SON ACCORD à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour procéder à la présentation de la demande de classement au titre des Monuments Historiques, de la parcelle DI n°19 "contenant les vestiges d'un balnéaire antique et portant l'église Saint-Martin", auprès de la Commission Nationale du Patrimoine et des Sites.

Pour copie conforme

Moissac le 21 novembre 2014

Le Maire,


Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :